

Une nouvelle culture politique

Alain Amédéo, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, estime que l'élaboration du SDRIF a permis l'expression d'un projet politique ambitieux visant une meilleure qualité de vie pour les habitants de l'ensemble du territoire francilien.

Quels sont les grands défis auxquels la Région est confrontée et auxquels elle a cherché à répondre, notamment avec le SDRIF ?

Alain AMÉDÉO : Nous avons ciblé nos objectifs à vingt ans et nos défis visent la qualité de vie qui intègre tout particulièrement la question sociale, avec l'égalité entre les territoires et le rééquilibrage en termes de logement et d'emploi. Les questions environnementales y contribuent également : comment la Région Ile-de-France contribue à la transition énergétique et s'adapte au changement climatique ; et comment les populations les plus fragilisées sont aidées pour y faire face. C'est l'enjeu de la qualité du bâti avec la construction bioclimatique et la rénovation thermique, la végétalisation en milieu urbain. C'est aussi l'enjeu de la préservation des terres agricoles et naturelles, du défi alimentaire. Nous menons ainsi avec les agriculteurs un dialogue autour de la diversification, notamment en bio. Le troisième défi est d'ordre économique, et celui-ci doit être relevé autant que les défis social et environnemental. Le soucl de rééquilibrage territorial, la pérennisation des activités, la maîtrise du foncier font partie de ce type de préoccupations. Ainsi mieux vaut réinvestir les territoires le long du canal de l'Ourcq et de la RN3, là où il y a un formidable potentiel de reconquête du foncier sur d'anciennes friches industrielles, que ceux issus des terres agricoles. Avec le SDRIF Ile-de-France 2030, nous essayons d'accentuer cette nouvelle approche des zones d'activités qui périssent et des territoires en friches, avec l'innovation et le recyclage urbains.

Le SDRIF est donc bien la pièce maîtresse du projet politique régional ?

A. A. : Le SDRIF Ile-de-France 2030 donne du sens et exprime un projet de société face à des questions fondamentales : comment faire vivre ensemble douze millions d'habitants ? Comment développer l'ensemble des territoires ? Comment répondre le mieux possible aux défis social, économique, écologique ? Le schéma directeur a permis qu'une nouvelle culture, initialement portée par l'écologie politique, soit désormais largement partagée. Par rapport à la décennie précédente, en termes de sobriété énergétique et foncière, d'habitat et d'aménagement durable, on perçoit un changement dans les discours des acteurs de la ville. Et parfois les actes les accompagnent. Nous avons eu par exemple un dialogue intéressant avec les représentants du monde économique

pour faire valoir nos objectifs de rééquilibrage territorial, de protection des terres agricoles, de transition écologique du territoire régional. Ce dialogue est apparu constructif, car nous devons faire partager ce projet.

Comment définir la dimension spécifique de l'Ile-de-France ?

A. A. : L'Ile-de-France a forcément une stature particulière en possédant sur son territoire une capitale et une agglomération de rang mondial de par son poids démographique, ses flux et infrastructures, sa concentration de fonctions décisionnelles, de lieux culturels et de formation, son aura historique et patrimoniale... La capacité d'investissement est aussi spécifique, parce que la Région dispose d'un budget important et que l'État est aussi très présent. C'est par ailleurs une des rares métropoles mondiales qui allie un cœur d'agglomération très dense et une géographie marquée par la présence du fleuve et des espaces naturels : ce sont de véritables atouts. Le patrimoine peut sembler connu du monde entier, mais bien des atouts de l'Ile-de-France le sont insuffisamment. Et cette diversité – cœur d'agglomération, périurbain, rural – participe de l'attractivité francilienne. C'est aussi cette idée que nous avons essayé de faire passer dans notre projet Ile-de-France 2030, chaque territoire contribue à répondre aux différents défis, d'abord pour lui-même, c'est-à-dire pour la population qui y vit. Et puis il doit contribuer à répondre à la crise du logement, favoriser le développement économique et la qualité de vie de toute la région. C'est vrai en cœur d'agglomération, ça l'est aussi pour la grande couronne et ses pôles de développement. La nouveauté du SDRIF Ile-de-France 2030, déjà sous-jacente en 2008 mais que nous avons

LE SDRIF

Le schéma directeur de la région Ile-de-France, approuvé par décret en conseil d'État le 27 décembre 2013, est un document d'aménagement prospectif qui propose des choix d'aménagement à long terme établis à la suite d'un diagnostic. C'est aussi un document d'urbanisme de rang supérieur, qui énonce un ensemble de dispositions normatives à partir desquelles les projets se conçoivent et se réalisent. Le SDRIF est également le cadre de référence de l'action régionale.



Alain AMÉDRO
 vice-président du Conseil régional
 Île-de-France, chargé de l'aménagement
 du territoire, de la coopération
 interrégionale, des contrats ruraux
 et des parcs naturels régionaux

... tenu à conforter, c'est l'intérêt pour l'ensemble du territoire francilien, du cœur d'agglomération aux territoires périurbains et ruraux, et au-delà, pour le grand Bassin parisien. On ne peut se satisfaire de mettre en œuvre le SDRIF en Île-de-France en ignorant les Régions voisines, au risque de voir se développer ailleurs ce que l'on a pour tâche d'éradiquer ici. Ce serait une sorte de NIMBY à l'échelle régionale. Comment affronter les défis actuels et futurs à une échelle plus large : logement, déplacements, activités économiques, préservation de la biodiversité, risques naturels ou technologiques ? Avant tout par la coopération avec les régions limitrophes, par exemple, pour maîtriser les plates-formes logistiques : il faudra élaborer un schéma logistique pour le Grand bassin parisien.

Comment associer les habitants à ces démarches parfois un peu technocratiques comme le SDRIF ?

A. A. : Nous l'avons vu lors des conférences de citoyens lors de la première révision du SDRIF, comme dans les focus groupes réunis en 2012 : pour peu qu'on donne les éléments d'information et de pédagogie aux Franciliens, ils donnent une vision très nette de ce qu'ils veulent. Ils comprennent qu'il faut construire du logement et en même temps préserver la qualité de vie. Qu'il faut des transports collectifs mais aussi la capacité pour les artisans et les autres professionnels de se déplacer. Ils ont bien saisi la complexité de fabriquer une Région avec des gens issus de tout le territoire et aux identités multiples. Ensuite, ils nous ont dit : tout ça, c'est bien, mais comment le réaliser, comment serez-vous au rendez-vous, à la fois de vos objectifs et de ce que l'on a pu vous demander ? Il faut vraiment que nos institutions n'oublient jamais pourquoi elles font des schémas et des projets !

Il faut vraiment que nos institutions n'oublient jamais pourquoi elles font des schémas et des projets !

Dans le suivi du schéma directeur comme dans son évaluation, les Franciliens prendront toute leur place : groupes permanents ou de ressenti sur le qualitatif. Sur le suivi, mon ambition est précisément de faire en sorte que les Franciliens puissent avoir des rendez-vous territoriaux mais aussi en petits comités. Il y a toute une série de possibilités que nous explorons autour de l'open data, des applications collaboratives, qui permettent de s'appuyer directement sur un nombre plus importants de Franciliens et sur leur expérience. Nous pourrions par exemple leur demander : avez-vous tous les services de proximité dont vous avez besoin ? Ces nouvelles relations avec les Franciliens nous permettront ainsi de mieux orienter les investissements de demain.

Quels sont les outils et le récit qui soutiennent la démarche stratégique de la Région ?

A. A. : Beaucoup d'élus locaux ont perçu qu'avec le SDRIF Île-de-France 2030 nous sommes à la fois dans la prospective et dans le début d'un récit. Y compris avec un certain nombre de dispositifs, comme les nouveaux quartiers urbains ou les chartes aménagement transport.

Nombre d'élus comprennent cette logique de nouvelles formes de partenariat et de coopération avec la Région. Par exemple, lors de l'élaboration du SDRIF, nous avons voulu les associer en les mettant au courant en amont et en leur transmettant le SDRIF en version de travail dès l'été 2012. Par ailleurs, dans les comités de concertation, nous sommes dans la collaboration. Les élus comprennent que l'on ne peut pas tout faire et essaient de voir comment ils peuvent allier une forme de rareté financière avec les grands objectifs. Avec les chartes aménagement transport, certaines communes

ont ainsi révisé leur stratégie, y compris lors de l'implantation d'une nouvelle gare, afin que celle-ci soit davantage fréquentée au-delà de seules considérations communales. Suite notamment à l'élaboration du SDRIF, les élus se sentent davantage écoutés dans la prise en compte de leur

territoire. Donc, le récit, nous en avons écrit le préambule en l'adoptant et, désormais, dans sa mise en œuvre, il se construit peu à peu, en lien avec des acteurs divers, dont les équipes de l'Atelier international du Grand Paris...

Mais le récit métropolitain régional est-il capable de fédérer des identités et des appartenances, y compris territoriales, multiples ?

A. A. : Dans une région de douze millions d'habitants, il y a autant de multi-appartenances. Nous avons tous des origines différentes, des identités diverses liées aux territoires de naissance, de résidence, de travail... L'identité commune ne doit pas être figée, conservatrice. Elle doit être forgée à partir de nos projets communs. ■ Propos recueillis par A. L.